

Conditions générales de livraison VITAX Grinding

Traduction de l'original allemand.

Edition de mars 2014. Remplace toutes les versions précédentes.

Domaine de validité

Ces conditions générales de livraison sont valables pour les contrats de livraison de marchandises et par analogie pour la fourniture de prestations par rapport à notre partenaire contractuel (ci-après également dénommé client), dans la mesure où nous ne concluons pas par écrit un accord express différent avec notre partenaire contractuel. Les présentes conditions générales de livraison ne sont pas non plus annulées par des conditions générales différentes du partenaire contractuel, à moins que les différences aient fait l'objet d'un accord express par écrit lors de la conclusion du contrat. Par sa commande, notre partenaire contractuel accepte intégralement et sans limitation les présentes conditions de livraison. Si une disposition des présentes conditions de livraison ou du contrat devait s'avérer entièrement ou partiellement caduque, alors les parties au contrat remplaceront la disposition correspondante par une nouvelle disposition qui se rapproche le plus possible de l'effet juridique et économique recherché de la clause caduque.

Indications relatives aux produits et commandes ; plans et documentations techniques ; protection des données ;

Les indications dans les prospectus et documents similaires ainsi que sur nos sites internet ne constituent pas d'offres contractuelles, mais uniquement une invitation à faire une offre. Nos confirmations de commandes sont exclusivement déterminantes pour le type, les caractéristiques et le volume des livraisons. Celles-ci doivent être contrôlées dès réception et comparées avec les commandes. Les réclamations éventuelles devront nous être communiquées au plus tard dans les 10 jours à partir de la date de confirmation.

Tous les droits sur les dessins, modèles et autres documents mis à disposition, ainsi que les détails qui en découlent, restent intégralement en notre possession ou dans la possession d'éventuels autres propriétaires qui ont mis ces documents à notre disposition et ne doivent être ni copiés, ni rendus accessibles à des tiers, de manière directe ou indirecte.

Chacune des parties au contrat traite les informations nécessaires pour le déroulement de la commande, conformément aux dispositions applicables du droit à la protection des données.

Prix

Nos prix s'entendent nets, hors TVA, à ajouter séparément le cas échéant et sont des prix recommandés pour les commandes ultérieures. Concernant les listes de prix imprimées et catalogues, nous nous réservons à tout moment le droit d'effectuer des modifications.

Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués dans nos confirmations de commande s'entendent départ usine. Ils commencent à la date de la confirmation de commande et de la clarification technique complète de la commande. Le délai de livraison sera prolongé de façon adaptée, si les délais de paiement ne sont pas respectés ou que des obstacles se présentent, que nous n'avons pas causés de manière intentionnelle. En cas de retard de livraison, notre partenaire contractuel devra définir un délai supplémentaire adapté. Si la livraison n'a pas encore été effectuée lorsque le délai supplémentaire est écoulé, le partenaire contractuel est en droit de se retirer du contrat. Dans ce cas, les frais occasionnés jusqu'à cette date devront nous être remboursés. En aucun cas il sera en droit d'exiger des dommages de retard directs ou indirects. Les peines conventionnelles ne seront pas reconnues.

Art. 1

Emballage

Les emballages des machines électriques sont réalisés de façon optimale, en fonction du type d'expédition (poste, transport routier, train). Ils ne sont pas compris dans le prix et sont facturés à l'expédition. Une reprise n'est pas prévue.

Expédition, frais de transport, transfert de l'utilisation et du risque

Le transport se fait par fret ou par la poste. Les coûts du transport ne sont pas compris dans les prix et seront facturés à l'expédition. Sont réservées des dispositions contraires, qui devront néanmoins être précisées spécialement dans la confirmation de commande. Sauf convention expresse contraire, l'utilisation et le risque sont transférés au plus tard à la remise de la livraison pour expédition au client. Si l'expédition est retardée à la demande du client ou pour d'autres raisons dont nous ne sommes pas responsables, le risque est transmis au client à la date d'expédition depuis l'usine initialement prévue. A partir de cette date, les livraisons sont stockées et assurées contre facturation et au risque du client. Les retours sont uniquement autorisés sous réserve d'un accord préalable express.

Retard et annulation de commandes par le client

En cas d'annulation de commandes par le client, nous sommes en droit de facturer au client les frais engagés. La marchandise qui, à la demande du client, n'est pas expédiée après le délai de livraison sera facturée par nos soins et devra être payée dans les délais de règlement prévus.

Conditions de paiement

Le délai de paiement de 30 jours commence à courir dès notre date de facture. Les paiements devront être effectués dans la monnaie indiquée sur notre facture, en CHF ou en EUR. Des déductions d'escomptes non convenues par écrit ou non indiquées sur la facture ainsi que d'autres réductions du montant de la facture, que ce soit pour réclamations concernant la marchandise livrée ou pour d'autres raisons ne sont pas autorisées. Si le partenaire contractuel ne respecte pas un délai de paiement, ou s'il est dans l'incapacité de payer, nous nous réservons le droit, sans limitation de nos droits juridiques, de déclarer comme échus tous les avoirs chez le partenaire contractuel, sans tenir compte de leur délai de paiement, et d'en exiger le paiement immédiatement. Dans ce cas, tous les frais d'encaissement sont à la charge du partenaire contractuel. A partir de la date d'échéance, le partenaire contractuel devra payer sans relance particulière des intérêts annuels de retard de 5%. Le droit à réparation de dommages supplémentaires demeure réservé.

Réserve de propriété

Les marchandises livrées par nos soins restent notre propriété jusqu'au paiement intégral, et nous sommes autorisés à les enregistrer dans le registre des réserves de propriété, tant que le règlement n'est pas effectué en totalité. Le partenaire contractuel est tenu de garder en état la marchandise livrée à ses frais pendant la durée de la réserve de propriété et à l'assurer en notre faveur contre le vol, la casse, l'incendie, les dégâts des eaux et autres risques. Notre partenaire contractuel doit par ailleurs prendre toutes les mesures afin que notre droit de propriété ne soit ni entravé, ni annulé.

Art. 5

Art. 6

Art. 7

Art. 8

Art. 9

Défauts et garantie ; responsabilité et droit de recours Art.10

Le partenaire contractuel devra dénoncer dans tous les cas immédiatement les défauts éventuels. Si la réclamation d'un défaut évident n'est pas faite à la réception ou que la réclamation d'un autre défaut n'est pas faite dans les 5 jours ouvrables suivant sa constatation, la réclamation est considérée comme étant faite tardivement et les éventuelles garanties pour défauts sont caduques. Sous réserve de cette déchéance, nous garantissons en cas de montage et d'entretien correct, le bon fonctionnement de l'objet livré, et ce pour une durée de 24 mois à partir de la date de facture. Nous nous engageons, pour cette période, à réparer à nos frais aussi rapidement que possible, les défauts qui se produisent de façon avérée en raison d'un matériel de mauvaise qualité, d'une fabrication incorrecte ou de défauts de construction. Pour cela, l'objet devra nous parvenir sans frais. Si l'amélioration ne réussit pas, ou ne réussit que partiellement, le partenaire contractuel a droit à une diminution adaptée du prix. Si un défaut est grave au point de ne pas pouvoir être réparé dans un délai adapté et si les livraisons ou prestations pour le but indiqué ne sont pas utilisables, ou uniquement utilisables partiellement, le partenaire contractuel a le droit de refuser la réception de la pièce défectueuse, ou si une réception partielle n'est pas économiquement raisonnable, il en droit de se retirer du contrat. Un remboursement du prix d'achat est possible uniquement pour les pièces concernées par cette résiliation. Toute autre garantie, ou responsabilité, en particulier pour les dégâts directs et indirects, conséquence des défauts et dégâts de tiers, perte de profit ou autres préjudices financiers subis par le partenaire contractuel, est – dans les limites de la législation en vigueur – exclue. Notre garantie ne concerne pas les pièces soumises à une usure naturelle ou qui se sont détériorées en raison d'une surveillance insuffisante, d'un montage et d'un entretien inadaptés, d'une utilisation incorrecte ou d'une force majeure. Les pièces ou objets remplacés sous garantie deviennent notre propriété. Si pendant la période de garantie, des modifications ou réparations sont réalisées sur l'objet par des tiers sans notre autorisation, notre obligation de garantie expire pour tout l'objet. De tels travaux ne seront pas non plus payés par nos soins. Si par des actes ou omissions de la part de notre partenaire contractuel ou de ses personnes auxiliaires, des personnes sont blessées ou des biens de tiers sont endommagés et si pour cette raison notre responsabilité est engagée, nous disposons d'un droit de recours envers le partenaire contractuel.

Interdiction de cession et de compensation Art. 11

Le partenaire contractuel n'est pas autorisé à céder ou à compenser des contre-créances, sans notre accord.

Législation applicable et juridiction compétente Art. 12

Le contenu et l'interprétation de nos offres, contrats, dispositions de vente et de garantie sont régis par le droit matériel suisse. L'applicabilité de la convention des Nations Unies sur les contrats d'achat internationaux (« Convention de Vienne », CISG) et des règles de conflits est exclue. La juridiction compétente pour tous les litiges issus ou en rapport avec le contrat est Bülach, sous réserve de dispositions contraires du droit fédéral. Néanmoins, nous nous réservons le droit d'agir en justice au domicile ou au siège de notre partenaire contractuel, dans ce cas le droit suisse demeure exclusivement applicable, conformément à ce paragraphe.